



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes  
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - Mme COLOMBET  
- M. DANIERE - Mme DARCIAUX - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -  
DETANG - DOUHAIT - DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -  
Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU  
- MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT -  
Mmes LEMOUZY - MANSAT - MM. MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS -  
PETITJEAN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY -  
MM. SAUNIE - SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.  
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -  
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL  
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - CHEVIGNY - DELATTE - DODET (Pouvoir  
à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) -  
M. FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à  
M. MARTIN) - MM. G. GILLOT - M. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) -  
MARCHAND - MARTIN - Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à  
M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à  
M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir  
à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à  
M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Dispositif Carteculture étudiants 2006-2007**

Par délibération du 24 juin 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise avait décidé la mise en place du dispositif de Carteculture étudiants inscrit dans le Contrat d'agglomération (action ID31), ainsi que dans la Convention signée en octobre 2003 entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le dispositif a été reconduit pour une deuxième année (2005/2006).

Le public concerné est tout étudiant inscrit dans un établissement post-bac de l'agglomération dijonnaise (Université de Bourgogne, classes prépa, BTS, ESC, Sciences Po, et autres écoles). En

- 2005, la cible a été étendue aux apprentis en formation post-bac (BTS et DUT) des CFA de l'agglomération (soit un potentiel de 285 apprentis). Soit une population potentiellement concernée de 30 000 personnes.

L'objectif principal de ce dispositif est de faciliter l'accès des étudiants au plus grand nombre d'équipements culturels du Grand Dijon. Pour ce faire, deux axes d'actions sont privilégiés :

- *tarifaires* : l'étudiant, détenteur de la carte, peut acheter des places de spectacles (théâtre, concerts, danse,...) à un tarif unique de 5,5€, et des places de cinéma (art et essai) à un tarif unique de 3,5€ ;
- *informations* : un dispositif de communication et d'information à destination des détenteurs de la carte est mis en place afin de porter à leur connaissance l'actualité culturelle ayant lieu sur le territoire du Grand Dijon (site internet [www.carteculture.fr](http://www.carteculture.fr), newsletters : lettres d'informations électroniques, plaquette d'information).

Le prix de vente de la carte donnant droit à ces avantages est de 5€. Sa vente est actuellement assurée dans les lieux suivants :

- Grand Dijon,
- Ville de Dijon : Passage du Roi (Hôtel de Ville), et Mairie annexe Mansart,
- Université de Bourgogne,
- Fnac Dijon,
- Stands ponctuels divers.

Les partenaires culturels de la Carteculture étudiants pour le spectacle vivant (concerts, théâtre, danse...) sont :

- les structures municipales des communes de Chenôve, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant ;
- les autres structures culturelles de ces communes partenaires du dispositif.

Pour le cinéma : les salles de cinéma de l'agglomération dijonnaise disposant du label " Art et Essai ".

Soit un total de 30 partenaires culturels (9 nouveaux pour cette année 2005/2006).

Les huit communes citées sont celles disposant d'un certain potentiel culturel (structures, programmation, activités). Elles participent au dispositif Carteculture étudiants par l'intermédiaire de leur politique culturelle municipale actuelle à l'égard des étudiants. De plus, ces communes ont abaissé leurs tarifs sur le tarif unique de 5,5 € sur tous leurs spectacles. Les modalités de leur participation au dispositif donnent lieu à une convention d'application spécifique.

Les modalités de participation des structures culturelles donnent également lieu à des conventions d'application spécifiques pour chacune.

L'apport financier des collectivités et de l'Université de Bourgogne permet la prise en charge de la différence entre les prix les plus bas pratiqués par les structures et le tarif unique " Carte Culture " (5,5€ pour les spectacles, et 3,5€ pour le cinéma art et essai). Le dispositif est géré par la Communauté de l'agglomération dijonnaise (maître d'ouvrage).

Pour mémoire, sur un budget prévisionnel global (pour l'année universitaire 2005-2006) d'environ 200 000 €, la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Ville de Dijon (disposant d'un grand nombre des structures culturelles de l'agglomération) s'engagent financièrement chacune à hauteur égale, ainsi que l'Université de Bourgogne pour une participation de 15 000 €.

Au vu du succès rencontré pour les deux premières années du dispositif : 5100 cartes vendues pour l'année 2004/2005 et autant pour 2005/2006, ce qui représente 16% du public étudiant visé (soit 1 étudiant sur 6 possède une carteculture), avec un taux de reprise de la carte entre la première et la

deuxième année de 34%, il est proposé de renouveler ce dispositif pour la prochaine rentrée universitaire.

Il convient de délibérer pour fixer le tarif applicable pour la vente de la carte, pour l'année universitaire 2006/2007, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Aussi, il est proposé de fixer le tarif de vente de la carte à 5€.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'autoriser** le Président à signer les conventions avec les différents partenaires pour l'année universitaire 2006/2007 ;
- **D'approuver** le tarif, tel que proposé
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif 2006.

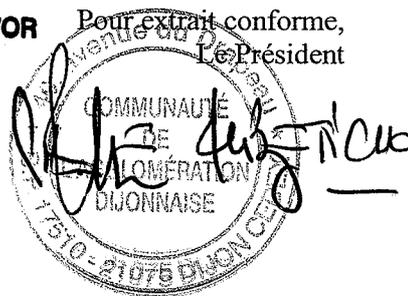
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **30 JUIN 2006**  
Déposé en Préfecture le